

Demande d indemnites de preavis

Par davide, le 13/01/2009 à 17:27

je me pose la question si j aurai le droit au indemnité de préavis car j ai 2 mois de préavis qui ont commences le 14 novembre 2008 au 15 janvier 2009 Lors de l'entretien mon gérant ma dispenser de le faire et la stipuler sur la lettre de licenciement aurais je gain de causes? cordialement

Par Visiteur, le 13/01/2009 à 20:37

bonsoir,

si l'employeur vous dispense du préavis, il doit vous le payer...

donc fin novembre vous avez du recevoir votre salaire,

fin décembre idem

et votre solde de tout compte 15 janvier....

bonne soirée...